**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**

MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A L’INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL - P2RS

Avis d'Appel d'Offres

Appel d'Offres N° 01/CPMP/Agriculture/P2RS/MA/2023

PROJET N°:P-Z1-AAZ-021 DON NUMERO 2100155028522

1. L’Etat Mauritanien a obtenu un don de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financer le coût du « Programme de Renforcement de la Résilience à l’Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel - P2RS) », il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif à l’acquisition des intrants pour l’approvisionnement de 16 boutiques denrée alimentaire dans la zone d’intervention du projet. Sont admis à concourir tous les soumissionnaires venant de pays répondant aux critères de provenance tels que définis dans les Règles de procédure pour l'acquisition des biens et travaux.
2. Le Programme de Renforcement de la Résilience à l’Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel - P2RS) lance un Appel d'Offres pour l’approvisionnement de 16 boutiques denrée alimentaire dans la zone d’intervention du projet.
3. Chaque dossier d'Appel d'Offres (et exemplaires supplémentaires) peut être acheté auprès du projet P2RS, ilot M N 66 tel : 31046605 email : moulaye902 gmail.com – NOUAKCHOTT –moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux milles (2 000 MRU) Ouguiyas Mauritaniennes. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l’adresse suivante :

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l’Agriculture Immeuble Mouna/AV M. MoktarOuld Daddah.

4. Les soumissions d’une validité de 90 jours doivent être établies en français.

5. Les Soumissions doivent être accompagnées d’une garantie de soumission pour un montant de :

-Deux cent Mille N-Oguiya (200 000 MRU), Ou son équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie doit être d’une validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

6. Le délai d’exécution est de Trente (30) jours.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

-Avoir un minimum de chiffre d’affaires annuel moyen : de Douze millions N-ouguiyas (12 000 000 MRU), au cours des Trois (03) dernières années.

- Le Soumissionnaire doit montrer qu’il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit, autres que l’avance de démarrage éventuelle, à hauteur de:

-Quatre millions N- ouguiyas (4 000 000 MRU).

- Avoir effectivement exécuté au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années qui ont été exécutés de manière satisfaisante.

8. Les offres devront être soumises à l’adresse ci-après :

Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés du Ministère de l’Agriculture 2éme étage Immeuble Mouna, Avenue Moctar Ould Daddah, Nouakchott Mauritanie au plus tard le 13/07/2023 à 12 heures, TU. Les offres parvenues au-delà de cette date ne seront pas acceptées.

9 Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture des plis le 13/07/2023 à 12 H 00 à l’adresse ci-dessus.

Nouakchott, 20/06/2023

Le Coordonnateur du P2RS